

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Le ministère de la Transition Écologique s'engage à rendre son site Web accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes [liens vers le schéma pluriannuel et vers le plan d'action de l'année en cours incluant le bilan des actions réalisées l'année précédente].

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site Web :
<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/>

ÉTAT DE CONFORMITÉ

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/> est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité en raison des non-conformités énumérées ci-dessous.

RÉSULTATS DES TESTS

L'audit de conformité au RGAA 4.1.2 réalisé par la société [Numerik-ea](#) révèle que :

- 87,1% des critères RGAA 4.1.2 sont respectés.

Dans le détail :

- Nombre de critères conformes : **54**
- Nombre de critères non applicables : **44**
- Nombre de critères non conformes : **8**

CONTENUS NON ACCESSIBLES

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes :

Non conformité

Liste des critères non conforme :

- 1.2 Chaque image de décoration est-elle correctement ignorée par les technologies d'assistance ?
- 7.1 Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance ?
- 8.2 Pour chaque page web, le code source généré est-il valide selon le type de document spécifié (hors cas particuliers) ?
- 8.9 Dans chaque page web, les balises ne doivent pas être utilisées uniquement à des fins de présentation. Cette règle est-elle respectée ?
- 9.3 Dans chaque page web, chaque liste est-elle correctement structurée ?
- 10.1 Dans le site web, des feuilles de styles sont-elles utilisées pour contrôler la présentation de l'information ?
- 10.7 Dans chaque page web, pour chaque élément recevant le focus, la prise de focus est-elle visible ?
- 11.13 La finalité d'un champ de saisie peut-elle être déduite pour faciliter le remplissage automatique des champs avec les données de l'utilisateur ?

Dérogations pour charge disproportionnée

Liste des contenus non accessibles, dérogés pour charge disproportionnée:

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Les fichiers disponibles dans des formats bureautiques publiés avant le 23 septembre 2018;
- Les contenus de tiers qui ne sont ni financés ni développés par l'organisme concerné et qui ne sont pas sous son contrôle ;

ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette déclaration a été établie le 16 février 2024.

Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML
- CSS
- Javascript

Environnement de test

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- NVDA, Firefox
- Jaws , Firefox
- Voiceover, Safari,

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- WCAG contrast checker
- HeadingsMap
- Web developer
- ARC Toolkit
- PAC (PDF Accessibility Checker)

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Accueil
<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/>
2. Une page concours <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/attache-principal-dadministration-letat-examen-professionnel>
3. Une page métier
<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/previsionniste-crues>
4. Une offre d'emploi <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/offres-demploi/2023-1213016>
5. Mentions légales
<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/mentions-legales>
6. Les résultats de recherche
https://recrutement.ecologie.gouv.fr/recherche?search_api_fulltext=secr%C3%A9taire&op=Rechercher&sort_bef_combine=relevance_DESC
7. Contenu froid <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/nous-vous-accompagnons-developper-vos-competences>
8. Une page actu <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/actualites/experts-techniques-dessinateurs-devenez-techniciens-du-developpement-durable-2024>
9. Page de liste concours
<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>
10. Page formulaire
<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/contact?contestref=85>

RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site web pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message [url du formulaire en ligne]
- Contacter [Nom de l'entité responsable du service en ligne] [url d'une page avec les coordonnées de l'entité]

VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site web un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07